

Postulat Pierre Zwahlen et consorts - SuisseOuest : pour des institutions élues par le peuple

Développement

Une révolution est-elle en marche dans notre pays ? Le plus grand bouleversement des institutions depuis l'instauration des droits populaires débute-t-il en juillet 2009 ? La double nouvelle du 21 juin frappe les esprits : huit cantons de la métropole zurichoise se dotent d'instances politiques communes d'une part, et d'autre part le canton de Berne s'allie à cinq cantons de Suisse occidentale pour fonder un nouvel espace économique. Plus vite qu'attendu, deux régions fortes redessinent la carte helvétique.

Si l'intérêt premier de ces regroupements semble être la promotion économique, la perspective s'offre de créer des instances démocratiques à leur échelle. La région unissant Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud rassemble 2'845'000 résidentes et résidents. Ce territoire doit rester ouvert à d'autres entités qui souhaiteraient le rejoindre. D'un pôle urbain international à la ville fédérale, des Alpes à la chaîne jurassienne, l'entité présente une force dynamique d'emplois, de formations, de savoirs comme de patrimoine. Puisqu'elle cherche encore son nom, nous l'appellerons SuisseOuest et Westschweiz, sur un territoire bilingue qui est un atout dans et hors des frontières.

SuisseOuest peut avantageusement se doter d'un gouvernement régional, d'un parlement commun aux six cantons voire d'autres institutions propres. Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat vaudois n'ont jamais caché les faiblesses du droit intercantonal, auquel la Constitution fédérale a donné son aval (art. 48a et suivants). Ce qui fera toute la différence sera d'élire législatif et exécutif par le peuple, pour fortifier rapidement la nouvelle entité. En disposant d'organes élus, SuisseOuest recueillera mieux l'adhésion des gens et la légitimité citoyenne. Les droits d'initiative et de référendum pourront s'appliquer à la nouvelle échelle. Ce ciment démocratique facilitera le développement durable des six cantons associés.

Je souhaite développer ce postulat et demande le renvoi en commission, pour mieux évaluer les défis qui s'offrent aujourd'hui.

Lausanne, le 23 juin 2009.

(Signé) *Pierre Zwahlen et 22 cosignataires*

M. Pierre Zwahlen : —La Suisse des régions, nous en parlons depuis longtemps, nous l'avons attendue. Eh bien, elle est en marche plus tôt que prévu. La presse a révélé la nouvelle il y a neuf jours. Huit cantons réunis autour de la métropole zurichoise se dotent d'institutions politiques. Ces huit cantons du quart nord-est de la Suisse présenteront officiellement ce vendredi 3 juillet les nouvelles instances. Premièrement, il y aura un conseil exécutif — sorte de gouvernement régional — dont le président pressenti serait le conseiller d'Etat zurichois, Markus Notter. Deuxièmement, une Chambre des cantons réunira Argovie, Lucerne, Schwytz, Zoug, St-Gall, Schaffhouse, Thurgovie et Zurich, bien sûr. Troisièmement, c'est une innovation : une Chambre des villes. La veille, jeudi 2 juillet, soit dans deux jours, un nouvel espace économique se déclarera au public, Berne s'allie en toute clarté à la Romandie pour constituer un territoire fort de promotion économique. Jura, de son côté, a fait le choix de

l'ancien évêché de Bâle. Soit. En revanche, Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Berne et Neuchâtel réunissent plus de 2,8 millions de résidents et résidentes.

Les contours de cette nouvelle région du pays ne sont certainement pas définitifs ; ils doivent rester ouverts. Mais le fait que cette entité est bilingue lui donne des atouts en Suisse et sur le plan international. Ne serait-ce pas à cette échelle que nous devons, nous aussi, nous doter d'un centre de décisions régional ? Notre Grand Conseil a souvent exprimé son scepticisme sur le droit intercantonal géré par concordats. Depuis dix-huit mois, les articles 48a et suivants de la Constitution fédérale sont entrés en vigueur, et ce droit intercantonal est une réalité. Du coup, ne devons-nous pas faire élire par le peuple les futures instances politiques régionales, qu'elles soient exécutives ou parlementaires ? Nous serions ainsi pionniers, pionnières d'une Suisse des régions démocrate. C'est là un très beau défi que je vous propose d'approfondir en commission, sachant que, parfois, on est un peu en avance sur son temps.

La discussion n'est pas utilisée.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.